

RAPPORT ANNUEL 2023

DE LA CAISSE DE PENSION DES ETUDES DE NOTAIRES ET D'AVOCATS BERNOIS

Chères assurées, chers assurés

Les comptes annuels 2023 et leur annexe reflètent fidèlement la situation financière de la CAISSE DE PENSION DES ETUDES DE NOTAIRES ET D'AVOCATS BERNOIS (ci-après CP NA) et renferment toutes les informations nécessaires pour qu'il soit possible d'évaluer la fondation. Vous pouvez consulter les comptes annuels complets sur notre site Internet (www.pkna.ch) ou en commander un exemplaire à la direction de notre caisse. Ce 62e rapport annuel vise à vous informer sur les principaux détails du bouclage d'exercice, ainsi que sur la marche des affaires durant l'année sous revue.

A. APERÇU

Comme les années précédentes, la CP NA a proposé en 2023 deux plans de prévoyance, soit le plan de rente et le plan d'épargne. Dans le plan de rente, le salaire annuel est assuré selon le principe de la primauté mixte. Les cotisations de vieillesse y sont capitalisées selon la primauté des cotisations, tandis que les cotisations de risque sont calculées et payées selon la primauté des prestations. Le plan de rente comprend trois volets, en fonction du montant de la prestation de risque: Plan Basis, Plan Basis Plus et Plan Bel Etage.

En outre, le Plan LPP propose depuis le 1er janvier 2011 l'assurance minimale prescrite par la loi. Cette possibilité répond à un réel besoin et la flexibilité qu'elle procure a trouvé ses adeptes.

Cotisations de risque et d'épargne du plan de rente: les cotisations de risque et d'épargne sont restées inchangées durant l'année sous revue. Le salaire annuel assurable se montait à CHF 22'050 au minimum, et à CHF 294'000 au maximum.

Il est possible de compenser la baisse du taux de conversion par des versements de primes supplémentaires. Pour en savoir plus, il convient de consulter le règlement de prévoyance actuel.

Rémunération: compte tenu de la situation financière actuelle, le Conseil de fondation a décidé à sa séance du 14 novembre 2023, sur la base des chiffres disponibles à cette date, de rémunérer pour l'année 2023 tous les avoirs de vieillesse à hauteur de 3.80%. Ce taux d'intérêt s'applique à l'ensemble des avoirs de vieillesse (partie obligatoire et surobligatoire). Le taux d'intérêt minimal fixé par le Conseil fédéral (pour les avoirs obligatoires) s'élevait toujours à 1.00% en 2023.

Effectif d'assurés: en fin d'année 2023, la CP NA comptait 915 assurés actifs (890 dans le plan de rente, 25 dans le Plan LPP), 191 bénéficiaires de rentes de vieillesse et de survivants et dix bénéficiaires de rentes d'invalidité. Le ratio actifs / pensionnés reste très positif en comparaison d'autres institutions de prévoyance. En raison de la structure d'âge, tout indique qu'il y aura au cours des prochaines années davantage de départs à la retraite mais sans que le ratio positif en soit affecté, les assurés préférant souvent une prestation en capital au versement d'une rente.

Prestations: les prestations versées en cas de décès ou d'invalidité sont restées inchangées durant l'année sous revue.

B. FORTUNE

Les banques UBS Switzerland SA et Credit Suisse gèrent pour moitié chacune les placements de titres de la CP NA. En fin d'année 2023, la fortune gérée s'élevait tout juste à CHF 250 millions, soit 6.3% de plus qu'un an plus tôt. Le rendement net des placements de titres (après déduction des frais administratifs, des courtages, etc.) a atteint 6.8%.

Les placements immobiliers indirects en Suisse et à l'étranger se montent à CHF 103.2 millions de francs, soit à 27.7% de la fortune totale. La performance en 2023 s'est élevée à 2.6%.

Le rendement global de la CP NA a atteint 5.5% en 2023. Son taux de couverture a progressé de 3.74points de pourcentage et se monte à 120.69 % au 31 décembre 2023. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est calculée pour offrir un niveau de sécurité de 98% sur un an (son niveau n'a pas changé par rapport à 2022). La réserve de fluctuation de valeur est pleinement dotée au 31 décembre 2023, où la CP NA dispose de fonds libres à hauteur de CHF 11.2 millions de francs.

Du côté du passif, les bases LPP 2020 (tables générationnelles) ont été appliquées avec un taux d'intérêt technique de 1.75% (comme l'année précédente).

Le Conseil de fondation examine régulièrement avec l'expert en prévoyance professionnelle les possibilités d'optimisation de la CP NA. Dans le cadre de monitorings, il surveille les principaux chiffres-clés afin de pouvoir agir à temps sur les divers paramètres nécessaires à la fourniture des prestations réglementaires.

Les cotisations de risque ont ainsi été réduites au 1er janvier 2024 et se présentent comme suit:

- Plan Basis 1.50%
- Plan Basis Plus 1.70%
- Plan Bel Etage 1.90%
- Plan minimal LPP 2.12%

Le modèle de participation en place confère au Conseil de fondation des critères de décision objectifs, qu'il s'agisse de la rémunération des avoires de vieillesse des personnes assurées actives ou des conditions auxquelles les bénéficiaires de rentes peuvent prétendre à une augmentation de rente. Différents paramètres techniques garantissent ici une répartition équitable des revenus générés par la fortune de la fondation.

À sa séance du 14 novembre 2023, le Conseil de fondation a décidé d'augmenter les rentes de 2.50% au 1er janvier 2024. Cette augmentation de 2.50% s'applique aux bénéficiaires suivants:

- personnes ayant pris leur retraite jusqu'au 30 novembre 2023 compris,
- bénéficiaires de rentes de survivants à la mort d'assurés actifs.

Le complément de rente variable a été défini pour la première fois au 1er juillet 2022. En date du 1er juillet 2024, il demeure inchangé à 8.0%, soit au maximum. Le taux de couverture moyen des trois exercices précédents s'avère ici déterminant. Ce complément à la rente de base vaut pour les cas où la rente a commencé d'être versée entre le 1er juillet 2023 et le 1er juin 2024 et vaut pour trois ans (soit jusqu'au 30 juin 2027). Il sera alors redéfini selon le même schéma.

Les prestations de survivants sont elles-mêmes variables dans la mesure où la rente de vieillesse de la personne décédée était aussi variable.

C. CHANGEMENT À LA DIRECTION DE LA CP NA

La direction de la CP NA a changé au 1er janvier 2024. Un tel changement était nécessaire, la société Allianz Pension Services ayant revu son modèle d'affaires et ne gérant plus de caisses de pensions externes. Après avoir mis au concours le mandat et examiné divers prestataires, le Conseil de fondation a décidé de confier la direction de la CP NA à la société **arcasia ag** à Berne. La reprise des données des personnes retraitées comme des assurés actifs est terminée et a été contrôlée par l'organe de révision. Je tiens à remercier de leur réel engagement toutes les personnes ayant contribué à ce que le transfert se déroule sans accroc, dans l'intérêt de nos assurés, en me réjouissant de la collaboration à venir avec les responsables de la CP NA.

D. AUTRES INFORMATIONS

Lors de notre réforme structurelle, nous avons vérifié les déclarations de loyauté à remettre par les membres du Conseil de fondation. Nous avons également adopté les principes applicables à notre système de contrôle interne (SCI), qui sont régulièrement réexaminés lors des rapports SCI.

En outre, nous contrôlons périodiquement les contrats conclus avec des tiers, afin de nous assurer qu'ils soient toujours conformes au marché et à nos exigences.

E. CONSEIL DE FONDATION

Aucun changement n'est apparu au sein du Conseil de fondation depuis le 1er juillet 2021

F. PERSPECTIVES

L'exercice 2023 a montré que la CP NA est gérée avec la prudence requise et le soutien de professionnels du conseil en prévoyance. Ensemble, nous faisons tout notre possible pour offrir aux personnes assurées des conditions stables et attrayantes pour leur prévoyance vieillesse.

Je remercie l'ensemble de nos assurés pour la confiance témoignée, ainsi que toutes les personnes ayant activement contribué durant l'année sous revue à diriger et gérer la fondation au profit de nos destinataires. Ma reconnaissance va en particulier à mes collègues au Conseil de fondation, au Dr Plüss, expert en prévoyance professionnelle, ainsi qu'à Messieurs Wyttenbach et Engesser de COVASYS AG, à Zoug, pour leurs conseils compétents en matière de placement. Je tiens encore à remercier les collaboratrices et collaborateurs d'Allianz Pension Services AG et d'**arcasia ag** pour leur engagement professionnel et attentionné en faveur de nos assurés comme du Conseil de fondation.

Meilleures salutations

CAISSE DE PENSION DES ETUDES DE NOTAIRES ET D'AVOCATS BERNOIS



Claude Monnier
Président du Conseil de fondation